



2024 / 2025

REGLEMENT
SPORTIF FLEURET
NOUVELLE-AQUITAINE

RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

L'application du règlement sportif FFE, de la Nouvelle-Aquitaine et du cahier des charges de l'organisation des épreuves régionales est obligatoire.

Si au cours de la saison une modification du règlement sportif s'impose, une information sera relayée par mail à tous les clubs.

Table des matières

1.	INFORMATIONS GENERALES	4
1.1.	VOTRE LICENCE	4
1.2.	COUVERTURE MEDICALE	4
1.3.	LE MATERIEL	4
1.4.	SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE	4
1.5.	EQUIPE INTER-CLUB (EIC)	5
1.6.	CLASSEMENTS	5
2.	ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE	6
2.1.	INFORMATIONS DE L'EPREUVE	6
2.2.	HORAIRES ET INFORMATIONS PRATIQUES	6
2.3.	ENGAGEMENT DES TIREURS	7
2.4.	DIRECTOIRE TECHNIQUE :	7
2.5.	ARBITRAGE	7
2.6.	RECOMPENSES	8
2.7.	ENVOI DES RESULTATS	8
3.	ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M7 A M13	9
3.1.	M7 A M11	9
3.2.	M13	9
3.3.	MATERIEL	10
4.	FILIERE HORIZON 2036	11
4.1	EPREUVE H2036 LENA 8^{ème} DE FINALE :	11
4.2	EPREUVE H2036 1/4 DE FINALE :	11
4.3	EPREUVE H2036 1/2-FINALE	11
4.4	QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES	12
5.	ORGANISATION SPORTIVE M17/M20	14
5.1	EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE	14
5.2	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20	14
6.	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE U23	17

7.	ORGANISATION SPORTIVE SENIORS	17
7.1	Epreuves Régionales	17
7.2	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR	17
8	CATEGORIE VETERAN	20
8.1	EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE :	20
8.2	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :	20
9	STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX	21
10	INTEGRATION DES HANDISPORTS	22

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. VOTRE LICENCE

- ✓ Elle est obligatoire pour la pratique de votre sport.
- ✓ Elle est téléchargeable sur l'espace extranet du licencié ou du club.
- ✓ Chaque club doit demander et payer ses licences directement à la Fédération.

1.2. COUVERTURE MEDICALE

Le règlement médical fédéral est en cours d'actualisation. Le règlement régional sera actualisé en fonction des retours des modifications de la commission médicale de la FFE.

Tout organisateur d'épreuves sportives engage sa responsabilité selon les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, il doit être dûment assuré auprès d'un organisme d'assurance reconnu.

Conformément au règlement médical fédéral, les épreuves sportives régionales doivent comporter jusqu'à la catégorie M17 incluse, au minimum un intervenant de santé majeur disposant d'une formation à jour PSC1 (premiers secours civiques de niveau 1) obtenue en formation initiale (Animateur, Educateur ou Maître d'armes diplômés et licenciés FFE, pompier volontaire, volontaire de la protection civile), et pour les catégories M20 à Vétérans un professionnel de santé (médecin dont interne en médecine, masseur-kinésithérapeute ou infirmier) formé aux gestes d'urgence.

Un lieu équipé et isolé doit être mis à la disposition de l'intervenant de santé ou du professionnel de santé responsable de la couverture médicale de l'épreuve : infirmerie, salle adaptée aux soins de premières urgences ; contrôle anti-dopage. La présence d'un défibrillateur est obligatoire dans tous les lieux où se tiennent des épreuves sportives.

1.3. LE MATERIEL

Pour toutes les épreuves : application du règlement FFE (Cf. Règles techniques et de sécurité)

1.4. SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE

Il n'y a pas de surclassement automatique.

- Le simple surclassement n'est possible qu'à partir de la 1^{ère} année de la catégorie M11 selon les modalités définies dans le règlement médical.
ATTENTION : pour les catégories M11 et M13 1^{ère} année. Les simples surclassements pour ces escrimeurs ne seront accordés qu'avec l'utilisation du formulaire de simple surclassement cas particulier.
- Les doubles surclassements ne s'appliquent que pour les catégories M15 et M17

Cf. règlement médical : : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/l-escrime/s-inscrire/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

1.5. EQUIPE INTER-CLUB (EIC)

Attention, le règlement sportif national a été modifié pour la constitution des Equipes Inter-Club. (Cf. règlement sportif FFE 2024/2025 chapitre 7 règlement sportif FFE).

1.6. CLASSEMENTS

Le classement Nouvelle Aquitaine est un outil de promotion de l'escrime et il permet de qualifier certains tireurs pour les Championnats de France.

Les sélections sur quotas sont attribuées par le classement régional. Celui-ci s'arrête après la dernière épreuve LENA.

La formule utilisée : $\text{Points} = 100 * C * (1,01 - \log(R) / \log(P1)) * (P2 / 1,72)$

C : coefficient de la compétition

R : rang du tireur

P1 : nombre de participants

P2 : nombre de participants utilisé pour le coefficient de participant (on limite cette valeur à 150)

Les classements sont disponibles sur le site du LENA :

<http://resultats.escrime-nouvelle-aquitaine.fr/>



REGLEMENT SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

2. ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE

2.1. INFORMATIONS DE L'EPREUVE

Les épreuves de ligue sont créées en ligne sur l'extranet par le LENA

Les épreuves de clubs ou département sont créées en ligne sur l'extranet par le Comité départemental.

Les Epreuves Nouvelle-Aquitaine sont ouvertes aux autres ligues et aux étrangers.

Les Championnats Régional Nouvelle-Aquitaine sont fermés aux licenciés de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les clubs organisateurs doivent communiquer le règlement de l'épreuve comportant le lieu, l'heure exacte, le N° de téléphone de la salle organisatrice et diverses informations d'usage **1 mois au moins avant la date de la compétition.**

Cette information doit être faite :

- A la ligue (pour une mise en ligne sur le site de la FFE) : secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

- Aux Conseillers Technique Sportifs :

colignon.atr@outlook.fr

grenouillet.atr@yahoo.com

- Au Responsable de l'Arbitrage Régional

2.2. HORAIRES ET INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires des compétitions de ligue :

Pour les compétitions régionales qui commencent le samedi, le début de l'épreuve ne commencer avant 12h. sauf dérogation

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, un décalage est conseillé. Prévoir 1h30 de battement entre le début des deux vagues si le nombre de pistes et d'arbitres est limité (notamment au fleuret et à l'épée).

Installations sportives :

Pour une bonne organisation des épreuves régionales à l'épée et au fleuret, nous conseillons un minimum de 12 pistes.

Gestion informatique de la compétition :

L'organisateur doit être en mesure de gérer informatiquement la compétition :

- Il est indispensable qu'au moins une personne soit en capacité d'utiliser un des logiciels de compétition.
- Le pôle informatique doit être équipé des outils nécessaires pour le bon déroulement de l'épreuve : ordinateur, imprimante, papier, encre, connexion internet

2.3.ENGAGEMENT DES TIREURS

Compétitions en Nouvelle-Aquitaine :

Les engagements pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine devront obligatoirement se faire en ligne sur l'extranet de la FFE le mercredi à 23h59 au plus tard pour les individuels et les équipes.

Les droits d'engagement sont fixés chaque année par le Comité Directeur : Pour la saison 2024/2025 ils sont les suivants :

- ✓ Individuel M9 / M11 : 8 euros
- ✓ Individuel M13 / M15 / M17/ M20 / senior / vétérans : 10 Euros
- ✓ Equipe : 20€

Les engagements pour les championnats de France individuels et par équipes, quelle que soit la division, la Fête des Jeunes individuelle et par équipes, sont effectués par le CRENA. Pour les épreuves nationales organisées sous l'égide de la FFE, ainsi que les épreuves de la filière H2032, la clôture des engagements est fixée :

- 9 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris), pour les tournois débutant le samedi,
- 10 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris), pour les tournois débutant le dimanche.

POUR LES EPREUVES SUR SELECTION : les sélections sont envoyées aux clubs et la confirmation de participation aux épreuves est faite 15 jours avant l'épreuve **PAR LES CLUBS NON PAR LES TIREURS OU LES PARENTS DES TIREURS.**

Les frais d'inscription pour la catégorie senior seront à régler directement sur l'extranet par le club ou le tireur pour les épreuves nationales FFE (Cf. règlement sportif FFE 2024/2025 chapitre 5.6 règlement sportif FFE).

2.4.DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Il est composé de 3 personnes pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine :

- Un cadre technique ou son représentant
- Un référent CRA nommé par celle-ci
- Une personne représentant le club organisateur (maître d'armes ou autres)

2.5.ARBITRAGE

Chaque organisateur d'épreuve fera en sorte de faire respecter la charte de l'arbitrage. Afin de lutter contre les incivilités cette dernière pourra être remise au moment des inscriptions à

chacun des participants et elle devra être affichée de manière visible pour tous sur le lieu de la compétition.

Toutes les épreuves organisées en Nouvelle-Aquitaine devront respecter le règlement FFE et les recommandations édictées par la commission régionale d'arbitrage.

Disposition spécifique : pour les épreuves individuelles et par équipes, la règle de non-combativité (T.124 FIE) s'applique à partir de la catégorie M17.

2.6.RECOMPENSES

Pour les épreuves M7/M9/M11/M13 : Il est souhaitable que tous les participants soient récompensés.

Pour toutes les épreuves à partir de M15 : Coupes, médailles aux 4 premiers individuels et au podium pour les épreuves par équipe. Des récompenses supplémentaires peuvent être envisagées et sont souhaitables.

Pour les Championnats Nouvelle-Aquitaine, les récompenses du Podium seront prises en charge par la Ligue :

- Pour les épreuves individuelles : Les 4 premiers du podium
- Pour les épreuves par équipes : Les 4 premières équipes du podium

Les remises des récompenses se feront à l'issue de chaque finale.

IMPORTANT : La remise des récompenses doit être une « **cérémonie** » car elle doit mettre en valeur les performances des tireurs. Pour ce faire, il est demandé aux clubs organisateurs de disposer d'un podium derrière lequel sera positionné un kakemono de la Ligue.

2.7.ENVOI DES RESULTATS

L'envoi des résultats doit se faire obligatoirement avant le MARDI MATIN suivant la compétition. L'ensemble de la compétition (des poules jusqu'à la finale) doit être :

- Publié en PDF/XML/FFF sur l'EXTRANET de la Fédération par **le club organisateur**.
- Envoyé à la Ligue sous les formats XML/PDF (ou cotcot) aux adresses suivantes : grenouillet.atr@yahoo.com ; secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

Pour la publication sur l'extranet :

Cliquez sur l'onglet engagement puis gestion de la compétition.

Pour chaque compétition, cliquez sur modification et en bas de la page vous trouverez les 3 zones de dépôt pour chaque fichier.

3. ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M7 A M13

3.1. M7 A M11

Pour les animations de jeunes en Nouvelle-Aquitaine, la FFE préconise :

- Catégorie M7/M9/M11 : équipes de 2 personnes avec un remplaçant possible relais en 4 touches jusqu'à 16. Pas d'élimination.

Les épreuves de jeunes peuvent être soit individuelles soit par équipes. Il est souhaitable de privilégier les "**animations**" par équipes". Pour ces 3 catégories la mixité (garçons-filles) doit être favorisée.

Il faut encourager la pratique des 3 armes pour les M11, et uniquement les armes conventionnelles pour les catégories inférieures.

Dans le cas de l'organisation "**d'animations**" individuelles, il faudra privilégier les épreuves en poule de 4 sans tableau qui comportent les avantages suivants : plus grand nombre de matchs tirés, durée d'épreuve plus courte, pas d'éliminé, tout le monde arrive et repart en même temps.

3.2. M13

Les Epreuves M13 suivantes seront organisées :

- Le Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel et par équipe
- 4 épreuves régionales Nouvelle-Aquitaine M13

Championnat Nouvelle-Aquitaine M13 individuel et équipe

L'épreuve individuelle se déroulera le samedi.

Engagement : les clubs engagent les tireurs sur l'extranet FFE.

Formule : tour de poule sans éliminé et tableau d'élimination direct sans tirer la troisième place.

Epreuve par équipe homme et dame :

Ces épreuves sont ouvertes sans quota, aux équipes de clubs et de département.

Les équipes sont constituées de 4 tireurs maximum.

Formule : chaque rencontre se déroule en 9 relais. Chaque relais se tire en 4 touches, 3 minutes, soit 36 touches pour la rencontre.

Remplacement

Cf. Règlement fédéral 2024/2025

Equipe :

Si < à 6 équipes : poule unique en 36 touches le classement se fait sur le résultat de la poule.

Si > ou = à 6 équipes : Tableau en 36 touches (Dans la mesure du possible tous les matchs seront tirés)

QUALIFICATION AU CHALLENGE DE FRANCE

Cf Règlement Sportif fédéral 2024/2025

La sélection :

Les quotas attribués par la FFE seront redistribués par le classement régional

CLASSEMENT M13

Le classement sera calculé en utilisant la formule de calcul générale de la ligue.

Ces compétitions devront être nommées et identifiées comme épreuves M13. Les départements qui organisent ces épreuves devront donner les informations nécessaires au secrétariat du LENA afin de positionner les épreuves au calendrier de ligue.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M13

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
Epreuves départementales + open	0.5	4 meilleurs résultats
Epreuves Régionales N.A. M13/M15	1	
Championnat N.A. M13	2	
Epreuve région H2036	2	
Challenge de France	2,5	

3.3. MATERIEL

Pour les épreuves Nouvelle Aquitaine, il n'y aura pas de contrôle systématique du matériel dans les catégories M7, M9, M11, M13, sauf matériel réglementaire de sécurité.

Dans le but de limiter la perte de temps lors des compétitions, l'arbitre aura le libre choix de vérifier (avec en plus des contrôles inopinés du matériel).

Néanmoins nous demandons aux maîtres d'armes de club de veiller à ce que leurs élèves aient du matériel en parfait état de marche et aux normes.

4. FILIERE HORIZON 2036

Cf. règlement sportif fédéral : LA FILIERE H2036

Nous souhaitons qu'un référent pour chaque arme puisse être identifié en début de saison.

4.1 EPREUVE H2036 LENA 8^{ème} DE FINALE :

EPREUVE INDIVIDUELLE :

ENGAGEMENT

Pour l'épreuve des 8^{èmes} de finale LENA les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de la ligue.

FORMULE : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec prise en compte du classement régional et décalage par club.

Tableau d'élimination direct sans tirer la 3^{ème} place.

4.2 EPREUVE H2036 1/4 DE FINALE :

EPREUVE INDIVIDUELLE

Engagement

Pour l'épreuve des quarts de finale (épreuve de zone : Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie (pas de quotas).

Formule : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club et par ligue au tour de poule, 5 touches en 3 minutes en poule et 10 touches en 2 reprises de 3 minutes en tableau avec 1 minute de repos pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3^{ème} place.

4.3 EPREUVE H2036 1/2-FINALE

ENGAGEMENT

Pour l'épreuve des demi-finales, La Ligue engage les tireurs en utilisant l'extranet de la FFE.

La Ligue engagera les tireurs selon le mode de qualification suivant :

Les quotas FFE 2024/2025 Nouvelle-Aquitaine (soit 3) et Occitanie (soit 2) sont réservés à chacune des deux ligues.

Les quotas supplémentaires attribués par la FFE seront mis en commun entre les deux ligues régionales. Les tireurs seront sélectionnés pour la demi-finale à partir du classement de la compétition de zone.

Les trois quotas de la ligue seront redistribués selon le classement régional actualisé après l'épreuve de zone.

Si une demande de wildcard est accordée elle sera prise sur nos 3 quotas réservés.

Formule : Règlement FFE 2024/2025 chapitre 19

4.4 QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES

Cf Règlement Sportif fédéral 2024/2025 chapitre 19

POUR L'INDIVIDUEL : La sélection se fait soit :

- **Par la filière "HORIZON 2036"** : Les 40 premiers tireurs métropolitains du classement national actualisé avant la fête des jeunes. (Règlement sportif FFE)

- **Par la filière Ligue Nouvelle-Aquitaine** :

Pour chaque arme les quotas attribués par la FFE seront redistribués de la manière suivante :

- 1 quota sera redistribué par le classement régional
- Le reste des quotas sera redistribué par le Classement national.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M15

EPREUVES COMPTABILISEES DANS LE CLASSEMENT	Coefficient
H 2036 LIGUE REGIONALE	1
H 2036 ZONE	1.5
H 2036 Nat.	2
Championnat Nouvelle-Aquitaine	1.5
Meilleur résultat en M15 ou M17 (Open)	1

POUR LES EQUIPES : Un quota de trois équipes est réservé à la Nouvelle-Aquitaine pour la saison 2024/2025

Les équipes seront constituées de 4 tireurs de la Nouvelle-Aquitaine.

La composition des équipes se fera dans l'ordre du classement national des tireurs après l'épreuve nationale pour chaque arme.

Sur proposition du cadre technique cette règle pourra être aménagée si l'un des tireurs a été absent en cours d'année pour une raison liée à son état de santé ou à sa participation à une compétition internationale.

Participer aux actions de ligue de la catégorie concernée permettra de prétendre à la sélection par équipe.

Le choix des capitaines d'équipes est sous la responsabilité de la commission en cas de litige c'est le responsable de l'ETR qui statuera.

Epreuves du circuit régional :

Les épreuves sont open

Formule :

1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club. Pour le premier circuit régional, une prise en compte du classement national de l'année n-1 est réalisée.

Le classement d'entrée se fait sur la base du classement national.

Tableau d'élimination direct. On ne tire pas la 3^{ème} place.

5. ORGANISATION SPORTIVE M17/M20

Epreuves nationales Cf. Règlement Sportif FFE

5.1 EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE

- La saison sportive M17/M20 s'articule autour de :
 - 5 épreuves de Epreuves Nouvelle-Aquitaine open
 - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
 - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe sélectif pour les CF N3 M17/M20 homme et dame

Formule individuelle : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule. Le classement d'entrée se fait sur la base du classement national.

Formule équipe : constitution d'équipe de club, relais à l'italienne (9 x 5 = 45 touches). Tableau d'élimination directe

5.2 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20

INDIVIDUELLE N1 et N2

Cf. Règlement fédéral 2023/2024

N1 Homme : les 32 tireurs classés du classement National après le dernier CN

N1 Dame : les 32 tireuses classées du classement National après le dernier CN

N2 Homme : 32 tireurs classés du classement National après le dernier CN et non qualifiés en N1

N2 Dame : 64 tireuses sont qualifiées par quotas régionales (1 quota par ligue + 45 par quotas régionales).

La sélection se fait au niveau de la Ligue, tous les quotas octroyés par la FFE seront répartis par le classement régional.

N3 Homme : 84 tireurs sont qualifiés par quotas régionales (1 quota par ligue + 65 tireurs par quotas régionales).

La sélection se fait au niveau de la Ligue, tous les quotas octroyés par la FFE seront répartis par le classement régional.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M17 FLEURET

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
EN M17	2	2 EN sur 3 EN
EN M20	1,5	1 EN sur 3 EN
Championnat Nouvelle-Aquitaine M17	2	
Epreuves M17/M20 CRENA / Open hors région M17 et M20	1	On prend en compte les 4 meilleurs résultats

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M20 FLEURET

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
EN M20	2	2 EN sur 3 EN
Championnat Nouvelle-Aquitaine M20	2	
EN Senior / Epreuves CRENA M20 et senior / Open hors région senior et M20	1	On prend en compte les 5 meilleurs résultats

EQUIPE Cf. Règlement fédéral 2024/2025

Mode de sélection dame N3 : L'épreuve est open mais la participation au Championnat Nouvelle-Aquitaine est obligatoire pour se sélectionner au CF N3 (sauf cas jugé exceptionnel par la commission)

Mode de sélection homme N3 : L'épreuve sélective se fera lors de Championnat Nouvelle-Aquitaine.

Le Championnat Nouvelle-Aquitaine se tirera en 2 phases :

- 1- Une phase qualificative sans les équipes déjà qualifiées* pour un Championnat de France. Cette phase se terminera dès que toutes les équipes qualifiées seront connues.
- 2- Une phase pour le titre Nouvelle-Aquitaine composée de l'ensemble des équipes qualifiées aux Championnats de France toutes divisions confondues (Y compris les équipes qualifiées lors de la phase 1).

* composées des 3 tireurs du club les mieux classés

Formules :

Phase 1 : Le classement d'entrée se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe. Tableau d'élimination directe jusqu'à l'obtention des équipes qualifiées.

Exemple : 1 quota on tire la finale ; 2 quotas on ne tire pas la finale ; 3 quotas on tire la troisième place ; 4 quotas on ne tire pas les ½ finales....

Phase 2 : Tableau d'élimination directe composé des équipes déjà qualifiées et des équipes issues de la phase qualificative. Le classement d'entrée de ce tableau se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe.

Le classement du Championnat Nouvelle-Aquitaine se fait sur le classement de la phase 2 suivi du classement de la phase 1.

Si quotas supplémentaires, ces quotas seront redistribués de la manière suivante :

Si 1 quota supplémentaire : APRES LES ½ FINALES, Le club Nouvelle-Aquitaine le mieux classé après le 3ème CN au Classement National sera directement qualifié aux Championnats de France.

Les 3 tireurs de ce club ne pourront pas tirer l'épreuve sélective régionale Nouvelle-Aquitaine. Si désistement de l'équipe, le quota sera redistribué sur la base du résultat de l'épreuve sélective Nouvelle-Aquitaine.

6. SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE U23

Mode de sélection : 28 premiers M23 sélectionnables en équipe de France du classement national seniors. Cf. RS FFE Chapitre 6

7. ORGANISATION SPORTIVE SENIORS

Epreuves nationales Cf. Règlement Sportif fleuret FFE

7.1 Epreuves Régionales

- La saison sportive SENIOR s'articule autour de :
 - 5 Epreuves Nouvelle-Aquitaine homme et 6 Epreuves dame
 - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
 - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe sélectif pour les Championnats de France N3

7.2 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR

INDIVIDUELLE N1 / N2 / N3

N1 homme et dame et N2 Homme et dame Cf. Règlement Sportif FFE

N3 HOMME : 128 tireurs (1 quota par ligue + 77 tireurs par quotas régionales).

La sélection se fait au niveau de la Ligue, tous les quotas octroyés par la FFE seront répartis par le classement régional.

Filière pilote :

N3 dame senior : la sélection se fera sous condition de participation à 2 épreuves (ligue et zone)

10 premières tireuses sélectionnables en équipe de France du classement national non qualifiées en N1 et N2 (Cf règlement sportif fleuret chap. 26.3) + 39 tireuses par quotas respectant les conditions.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : SENIOR FLEURET

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
Epreuves Nationales	2	3 EN sur 5 CN
Championnat Nouvelle-Aquitaine senior	2	
Open senior / Epreuves régionales	1	On prend en compte les 4 meilleurs résultats

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE

N1 et N2 Homme et N1 Dame Cf. Règlement Sportif FFE

Montées/descentes

A l'issue de la finale des championnats de France, les 3 premières équipes du classement des épreuves de N2 et de N3, non représentées dans la division supérieure, sont promues.

Les équipes classées aux de la 14ème à la 16ème place à l'issue des épreuves de N1 et N2 sont rétrogradées dans la division inférieure.

Fleuret hommes N1 et N2 :

Un tireur participant à la finale des championnats de France par équipes N1 ne pourra pas être engagé aux championnats de France par équipes N2 ou N3.

Un tireur participant aux épreuves régionales de qualification pour la N3 ne pourra pas être engagé en N1 pour les championnats de France.

Fleuret dames N1 :

Une tireuse participant à la finale des championnats de France par équipes N1, ne pourra pas être engagée dans une équipe à l'occasion des championnats de France par équipes N2.

Une tireuse participant aux épreuves régionales de qualification pour la N2 ne pourra pas être engagée pour

La finale des championnats de France par équipes N1.

Mode de sélection Dame N2 : open

Mode de sélection homme N3 : 32 équipes. 1 équipe par ligue + 14 réparties par quota régional.

L'épreuve sélective se fera lors de Championnat Nouvelle-Aquitaine.

Le Championnat Nouvelle-Aquitaine se tirera en 2 phases :

- 1- Une phase qualificative sans les équipes déjà qualifiées* pour un Championnat de France. Cette phase se terminera dès que toutes les équipes qualifiées seront connues.
- 2- Une phase pour le titre Nouvelle-Aquitaine composée de l'ensemble des équipes qualifiées aux Championnats de France toutes divisions confondues (Y compris les équipes qualifiées lors de la phase 1).

* composées des 3 tireurs du club les mieux classés

Formules :

Phase 1 : Le classement d'entrée se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe. Tableau d'élimination directe jusqu'à l'obtention des équipes qualifiées.

Exemple : 1 quota on tire la finale ; 2 quotas on ne tire pas la finale ; 3 quotas on tire la troisième place ; 4 quotas on ne tire pas les ½ finales....

Phase 2 : Tableau d'élimination directe composé des équipes déjà qualifiées et des équipes issues de la phase qualificative. Le classement d'entrée de ce tableau se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe.

Le classement du Championnat Nouvelle-Aquitaine se fait sur le classement de la phase 2 suivi du classement de la phase 1.

Si quotas supplémentaires, ces quotas seront redistribués de la manière suivante :

Si 1 quota supplémentaire : APRES LES ½ FINALES, Le club Nouvelle-Aquitaine le mieux classé après le 3ème CN au Classement National sera directement qualifié aux Championnats de France.

Les 3 tireurs de ce club ne pourront pas tirer l'épreuve sélective régionale Nouvelle-Aquitaine. Si désistement de l'équipe, le quota sera redistribué sur la base du résultat de l'épreuve sélective Nouvelle-Aquitaine.

8 CATEGORIE VETERAN

8.1 EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE :

Au vu des effectifs de compétiteurs de la saison 2024/2025, il n'est pas prévu de dispositions particulières. Le règlement pourra être revu en cours de saison si le nombre des compétiteurs évolue et sur demande expresse d'un club.

8.2 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

cf. règlement FFE et cahier des charges spécifique à chaque arme.

INDIVIDUELLE : Open chez les dames et les hommes

EQUIPE : CF. règlement fédéral. La participation aux championnats de France est ouverte à toutes les équipes.

Chez les dames : La composition des équipes est libre

Chez les hommes : Epreuve Open ouverte aux Equipes de club ou EIC.

INFORMATIONS TOUTES CATEGORIES

- **Les Championnats de France pour chaque catégorie comptent dans le classement final de la saison au même coefficient que les Epreuves nationaux de la catégorie concernée.**
- **« Open » signifie toutes les compétitions individuelles identifiées sur l'extranet de la fédération (qu'elles soient ou non en Nouvelle-Aquitaine)**

9 STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX

3 stages régionales et 1 stage de préparation aux championnats de France :

- **Durée** fixée à 3 à 4 jours à chaque vacances scolaires (~~sauf décembre 3 jours~~) – planification la première semaine des vacances (sauf impossibilité de calendrier ou de lieu d'accueil ou d'encadrement)
- **Lieu** : Tous les stages auront lieu au CHEOPS à Limoges,
- **Calendrier et Sélection** selon classement régional et critères spécifiques
 - Stage 1 : 23 octobre au 25 octobre 2024.
 - 5 M13/ 6 M15 / 6 M17 / open M20 garçons et filles, soit au maximum 36 personnes (moins les doublons des surclassements)
 - Stage 2 : du 03 au 05 janvier 2025
 - 5 M13/ 6 M15 / 6 M17 / open M20 garçons et filles, soit au maximum 36 personnes (moins les doublons des surclassements)
 - Stage 3 : 24 au 27 février 2025
 - Stage « perf » et Stage détection
5 M13/ 6 M15 / 6 M17 / open M20 garçons et filles, soit au maximum 36 personnes (moins les doublons des surclassements)
 - Stage 4 : Du 22 au 25 avril 2025
 - Préparation aux championnats de France
5 M13/ 6 M15 / 6 M17 / open M20 garçons et filles, soit au maximum 36 personnes (moins les doublons des surclassements)

Animations M11/M13 : maintien d'un volume de 3 journées (3 au Sud / 3 au Nord), le samedi de 10h à 17, territorialisées. Le programme sera arrêté par le LENA en lien avec les comités départementaux et en fonction des propositions faites par ces derniers et leurs clubs.

- Calendrier prévisionnel en cours de construction.

Encadrement des stages et animations :

- CTS et maîtres d'armes de l'ETR Nouvelle Aquitaine
- Maîtres d'armes de proximité
- Maîtres d'armes en formation

10 INTEGRATION DES HANDISPORTS

Lors d'un Championnat Nouvelle Aquitaine, un championnat Nouvelle Aquitaine handisport sera organisé en parallèle.

Une compétition Handisport peut être organisée en parallèle des Epreuves de ligue sur demande des clubs ayant une section handisport.